



**BORDEAUX
TECHNOWEST**

APPEL A PROJETS START-UP « Transition écologique » 2021

RÈGLEMENT

CANDIDATURES AVANT LE 1^{ER} NOVEMBRE 2021

MEMBRES DU JURY :

Partenaires sponsors :



Partenaires :

Jurés :





SOMMAIRE

1-	LE CONTEXTE	3
2-	POURQUOI CET APPEL A PROJETS ?.....	3
3-	PRESENTATION DE LA TECHNOPOLE BORDEAUX TECHNOWEST.....	4
4-	PRESENTATION DU RESEAU ZIRI	5
5-	CIBLES ET OBJECTIFS.....	5
6-	LES PRIX	6
7-	MODALITES DE CANDIDATURE.....	7
8-	MODALITES D'ATTRIBUTION DES PRIX	7
9-	ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS	8
10-	CRITERES DE SELECTION	8
11-	CALENDRIER.....	9
12-	PROTECTION INTELLECTUELLE.....	9
13-	DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT	10
14-	ANNULATION OU SUSPENSION DES PRIX.....	10
15-	LIMITATION DE LA RESPONSABILITE	10



RÈGLEMENT

1- LE CONTEXTE

Le territoire régional et métropolitain est en pleine mutation pour répondre à ses ambitions de transition écologique. Bordeaux Métropole souhaite aider et soutenir les acteurs apportant des solutions innovantes pour réduire la production de déchets, davantage recycler, réemployer, optimiser la mobilité, le transport et protéger l'environnement.

Avec sa feuille de route NEO TERRA, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite soutenir l'ensemble des acteurs qui contribuent à accélérer la transition écologique de nos territoires. L'ADEME propose également une série de dispositifs destinés à favoriser la transition écologique. Bordeaux Technowest portera à la connaissance des startups ces dispositifs et aides afin de favoriser leur développement.

2- POURQUOI CET APPEL A PROJETS ?

[Bordeaux Technowest](#), dans sa mission de développement économique du territoire, souhaite s'inscrire dans la dynamique de transition écologique du territoire en soutenant et en accompagnant la création d'entreprises innovantes qui développeront des solutions en faveur des nouvelles énergies décarbonées, du stockage de carbone, de la réduction des déchets, la protection de l'environnement et de l'optimisation des flux de transport et de mobilité.

Pour cela, Bordeaux Technowest s'appuiera sur ses partenaires agence de l'état et collectivités publiques, industriels et grands groupes, structures d'accompagnement ATIS et La Ruche, acteurs de la transition écologique et partenaires de cet Appel à projets.

Bordeaux Technowest souhaite accroître des collaborations entre start-up innovantes et entreprises, pour leur permettre d'évoluer et de poursuivre leur développement en contribuant fortement à la transition écologique de la métropole.

Bordeaux Technowest s'entoure également de partenaires industriels qui ont à cœur d'agir en faveur de la transition écologique tout en encourageant l'innovation : [Airbus](#), [EDF](#), [Linkcity](#) - [Bouygues Construction](#), [Suez](#) et [TotalEnergies](#), tous les 5 sponsors de l'appel à projets.



3- PRESENTATION DE LA TECHNOPOLE BORDEAUX TECHNOWEST

Bordeaux Technowest est la référence de l'accompagnement de l'innovation sur le territoire bordelais. Depuis 2004, la technopole accompagne plus de 250 startups grâce à 8 sites technopolitains au service du développement de projets innovants.

Elle compte à ce jour plus de 70 start-up et 40 entreprises en développement sur ses 8 sites de la Métropole bordelaise :

- **AÉRONAUTIQUE SPATIAL ET DÉFENSE**
- **GREENTECH**
- **SMART CITY**
- **BÂTIMENT INNOVANT**
- **LA SOURCE (MULTI-THÉMATIQUES)**
- **COMMERCE CONNECTÉ**
- **ÉNERGIES**
- **FOODTECH ET WINETECH**

Membre du réseau French Tech Bordeaux, la technopole est l'un des 10 accélérateurs de France sélectionnés par « Microsoft 4 startups ». Elle est partenaire de Aerospace Valley, labellisée French Tech Visa, RETIS et CEEI et membre de l'ESA Bic Sud France.

Bordeaux Technowest c'est aussi :

- **TECHNO'START** : un fonds d'amorçage dédié aux start-up de la technopole, avec prise de participation de 30K€ à 100K€
- **B'INC** : une bourse couplée à un prêt d'honneur pour les porteurs de projets
- La technopole régionale avec le plus important réseau de partenaires : **34 grands groupes industriels partenaires en 2020 favorisant l'Open Innovation.**
- Un **programme de formations et animations** : ateliers de formation, ateliers de coaching, meet-up, afterwork, salons...
- Le pilotage d'un programme d'export pour les 9 technopoles régionales : **SIRENA Start-up**
- **CESA drone**, un centre d'expertise et d'essais drones, dont Bordeaux Technowest est fondateur actionnaire majoritaire.

[Consulter le programme d'accompagnement de Bordeaux Technowest](#)



4- PRESENTATION DU RESEAU ZIRI

Bordeaux Technowest anime une démarche collective d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) sur les zones d'activité Ecoparc de Blanquefort, Mérignac, Le Haillan et Artigues-près-Bordeaux. Le **réseau ZIRI** accompagne ainsi les entreprises dans la **réduction dans leur impact environnemental**, dans **l'optimisation de leurs ressources** et dans le **développement de synergies**.

Bordeaux Technowest, soutenu par l'ADEME, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, les villes de Blanquefort, Mérignac, le Haillan et Artigues, a créé en 2014, le **réseau ZIRI** (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents). Il s'agit d'un réseau d'entreprises engagées dans la transition écologique pour optimiser les flux et les ressources (énergie, eau, déchets, transports, mobilité, RH...) tout en générant des économies.

Le réseau ZIRI est reconnu comme **l'un des réseaux d'EIT les plus matures de la région Nouvelle Aquitaine** (niveau 3 qui est le degré le plus élevé) selon l'étude menée par l'association OREE à la demande de l'ADEME. Le réseau ZIRI fait également partie du réseau national SYNAPSES des acteurs de l'écologie industrielle et territoriale lui permettant d'échanger de bonnes pratiques avec d'autres structure d'animation EIT.

Le réseau ZIRI est **lauréat de l'appel à projet « Ecologie industrielle et Territoriale en Nouvelle Aquitaine » (EITNA) pour le projet DUPLI 3.0** financé par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine. Ce projet a pour objectif de mobiliser et constituer un noyau d'une vingtaine d'entreprises sur de zones d'activités afin de pouvoir détecter et accompagner des synergies d'EIT. Ainsi, depuis début 2019, le réseau s'est déployé sur les zones de Mérignac (Zones du Phare et Vert-Castel), Le Haillan (Zones Morandière et Toussaint Catros) et Artigues-près-Bordeaux.

Aujourd'hui, le réseau ZIRI compte 68 entreprises adhérentes représentant plus de 3500 emplois.

Cette animation EIT permet une mise en relation des startups accompagnées au sein des incubateurs de Bordeaux Technowest pour tester leurs solutions innovantes avec les PME et groupes membres du réseau ZIRI.

5- CIBLES ET OBJECTIFS

Le présent Appel à Projets vise à encourager et valoriser les porteurs de projet de création de start-up ou des entrepreneurs à la tête de start-up qui cherchent à combiner aventure entrepreneuriale et ambition pour proposer toute innovation autour des nouvelles technologies, des nouveaux procédés, etc., pour les déchets, l'énergie, la protection de l'environnement, les transports et la mobilité dans un démarche d'économie circulaire et de RSE.



Thématiques de l'AAP

1/ Déchets : réemploi, réutilisation recyclage, valorisation des déchets, gestion des biodéchets, optimisation des ressources : énergies, eau, matières, déchets, synergies de mutualisation (partage des ressources et services) & de substitution (valorisation croisée & échanges)

2/ Energie et carbone : solutions de décarbonation de l'industrie, de captation et de stockage de carbone, optimisation des ressources en énergies et autoconsommation d'énergies renouvelables...

3/ Protection de l'environnement : optimisation des ressources en eau, biodiversité, qualité de l'air, milieux naturels, re-végétalisation, optimisation des espaces verts & reboisement, dépollution...

4/ Transports et mobilité : optimisation des flux, réduction des trajets, et incitation à l'utilisation des transports en commun...

6- LES PRIX

Les projets sélectionnés bénéficieront de l'hébergement dans l'incubateur-pépinière Greentech de la zone Ecoparc ou de l'un des autres sites de la technopole et [du programme d'accompagnement Start-up](#) de Bordeaux Technowest :

- ◆ Accompagnement personnalisé par un référent dédié
- ◆ Structuration du Business Plan
- ◆ Aide à la recherche de financements publics & privés
- ◆ Candidature éventuelle aux outils de financement de Bordeaux Technowest, (bourse et prêt d'honneur & fonds d'amorçage)
- ◆ Formation
- ◆ Animation
- ◆ Open innovation avec les partenaires grands groupes de Bordeaux Technowest
- ◆ Connexions et mises en relation facilitées avec les partenaires grands groupes, institutionnels, écoles, organismes financiers, capital-risque, fonds d'amorçage, etc...

Et ce pour une durée de 6 mois.

À noter : l'hébergement sera gratuit dans la limite d'un bureau de 17,50 m2 maximum

Les lauréats remporteront également tous une adhésion d'1 an au réseau ZIRI



Enfin, une dotation financière de 7500 euros est également en jeu. Cette somme collectée grâce aux dotations des sponsors de l'appel à projets que sont : [Airbus](#), [EDF](#), [Linkcity - Bouygues Construction](#), [Suez](#) et [TotalEnergies](#), sera répartie en fonction du nombre de lauréats (défini en fonction de la qualité des projets).

Un communiqué de presse relayant l'annonce des lauréats de cet Appel à projets Transition écologique, permettra de leur offrir une visibilité accrue.

7- MODALITES DE CANDIDATURE

Les porteurs de projets devront déposer leur candidature sur la plateforme en ligne ci-dessous avant le 1^{er} Novembre 2021 (*):

Déposer sa candidature à l'appel à projet TRANSITION ÉCOLOGIQUE :
<https://appel-projets-transition-ecologique-technowest.selecteev.io/>

Ce formulaire fait mention de la demande d'envoi d'un pitch deck et de tableaux financiers à l'adresse communication@technowest.com pour compléter la candidature. Il sera apprécié tout document complémentaire permettant d'appréhender l'avancement et la faisabilité du projet (Business Plan, étude de marché,...).

Les candidatures seront examinées au fil de l'eau. Bordeaux Technowest pourra demander un rdv avec les porteurs de projet, suite à leur candidature.

Les candidatures seront ensuite présentées au jury final le 16 Novembre 2021 auquel les candidats pourront être sollicités pour venir présenter leur projet.

8- MODALITES D'ATTRIBUTION DES PRIX

Les candidats ne pourront bénéficier des dotations qu'à condition de s'engager à intégrer la technopole, à y être présent physiquement avec leurs équipes et à suivre le programme « start-up » proposé par Bordeaux Technowest en acceptant la convention d'accompagnement.

Pour ce qui concerne spécifiquement la dotation financière, elle ne sera versée au(x) lauréat(s) ayant intégré physiquement la technopole et signé la convention d'accompagnement, uniquement à la fin de sa période d'incubation au sein de la technopole Bordeaux Technowest, soit à minima 6 mois à compter de la date de départ de la convention d'accompagnement.



BORDEAUX TECHNOWEST

Le Jury délibèrera sur l'attribution des prix suivant les modalités suivantes : chaque membre du jury disposera d'une voix à l'exception de la technopole Bordeaux Technowest qui disposera d'un droit de vote double.

9- ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Chaque start-up ou porteur de projet s'engage, à partir du moment où il candidate, à participer au bon déroulement de « l'Appel à projet Transition écologique », à travers :

- Le fait de remplir le dossier de candidature en ligne,
- La disponibilité du porteur de projet pour un éventuel rdv et/ou pour une éventuelle présentation du projet au Jury final
- Son autorisation à voir son nom et son image être utilisés dans le cadre de la promotion de l'Appel à projet Energies, si le candidat a été sélectionné
- Sa participation aux sollicitations presse organisées pour mettre en valeur cet Appel à projets si le candidat a été sélectionné.

Par ailleurs, les porteurs de projets doivent :

- Être majeur et résider en France métropolitaine ;
- Avoir ou prévoir de domicilier leur activité et leur entreprise en France ;

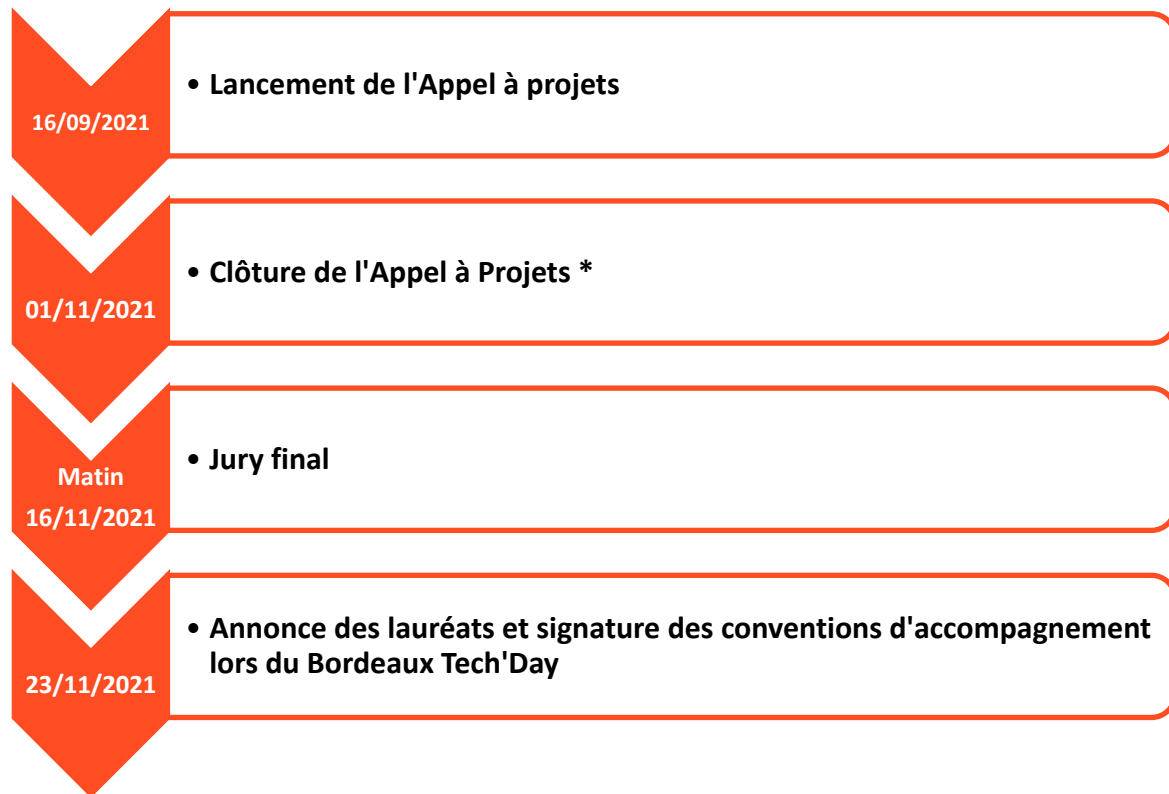
10- CRITERES DE SELECTION

Les start-ups ou porteurs de projet seront sélectionnés selon les principaux critères suivants :

- ◆ Cohérence de l'activité avec les thématiques de l'Appel à Projets
- ◆ Le degré d'innovation
- ◆ L'état d'avancée du projet
- ◆ La connaissance de la concurrence
- ◆ Les barrières à l'entrée
- ◆ La composition et les compétences de l'équipe
- ◆ La vision à court et long terme du projet
- ◆ L'identification du marché et des clients potentiels
- ◆ Stratégie commerciale et de vente imaginée
- ◆ Brevetabilité de l'idée
- ◆ Stratégie PI
- ◆ Disponibilité des porteurs de projets



11- CALENDRIER



** La technopole et ses partenaires se réservent le droit de prolonger la période de candidature. En conséquence le calendrier établi ci-dessus, sur la base initiale de la durée de l'appel à projet est susceptible d'être modifié si l'appel à projet était prolongé.*

12- PROTECTION INTELLECTUELLE

Dans le cadre de l'Appel à projet Energies, les candidats communiqueront à Bordeaux Technowest des documents, contributions et/ou livrables susceptibles d'être protégés par un droit de propriété intellectuelle. Bordeaux Technowest s'engage à ne faire aucun usage du dossier de candidature et de ses pièces jointes dans un autre but que les finalités visées ci-dessus.

Les candidats s'engagent à agir d'une manière visant à satisfaire les besoins du présent Appel à Projets. En tout état de cause, la participation à cet appel à projets implique l'acceptation par les candidats des dispositions du Règlement et les candidats s'engagent à respecter les engagements dans le cadre de cet appel à projets, notamment en termes de livraison du dossier de candidature et des pièces jointes dans les délais convenus. Les candidats garantissent à Bordeaux Technowest la jouissance paisible du dossier de candidature et les pièces jointes contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque et ce, pendant la durée du présent appel à projets et des droits de propriété intellectuelle.



13- DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT

Bordeaux Technowest se réserve la possibilité d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent appel à projets sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le règlement pourra si nécessaire être modifié.

Le règlement qui s'applique est celui en vigueur le jour de l'ouverture de l'appel à projets.

Le participant peut également annuler sa participation jusqu'à la clôture de l'appel à projets.

14- ANNULATION OU SUSPENSION DES PRIX

Bordeaux Technowest se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution des prix en cas de force majeure.

En cas de fraude d'un ou plusieurs candidats, Bordeaux Technowest se réserve la possibilité d'exclure de l'appel à projet le ou les participants en cause.

Suite à cet appel à projets, et suite à la signature des conventions d'accompagnement entre les lauréats et les porteurs de projets, Bordeaux Technowest se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution des prix si les lauréats ne respectent pas les termes de la convention d'accompagnement, notamment si la disponibilité des porteurs de projets venait à être insuffisante pour garantir un accompagnement efficace de la part de Bordeaux Technowest. Bordeaux Technowest ne pourra être tenue pour responsables d'une annulation ou d'une suspension des prix conformément au présent Article et aucune indemnité ou compensation ne sera due au participant.

Bordeaux Technowest se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet si la qualité est jugée insuffisante.

15- LIMITATION DE LA RESPONSABILITE

Bordeaux Technowest ne pourra en aucun cas être tenu responsable du dysfonctionnement du réseau internet, du bon envoi des mails, de la mauvaise diffusion de l'appel à projets, de sa suspension ou annulation.

Les frais engagés par les participants restent à leur charge et ne peuvent donner lieu à quelconque remboursement.